

<https://lite.indicator.be/societe/recent.php>

## **Astuces & Conseils Vous et votre Société : année 11 - numéro 4 - 20.05.2019**

Page : 1

### **AMORTISSEMENTS**

#### **N'oubliez pas le dégressif !**

Les investissements de 2018 et 2019 sont les derniers que vous pouvez choisir d'amortir «dégressivement» (= plus vite). Quand le pouvez-vous et comment ?

[Plus...](#)

Page : 2

### **COMPTES ANNUELS - APPROBATION**

#### **Rectifier des comptes approuvés**

[Plus...](#)

Page : 2

### **IMPÔT DES SOCIÉTÉS**

#### **À faire pour cette cotisation ?**

[Plus...](#)

Page : 2

### **COMPTES ANNUELS - DÉPÔT**

#### **De nouveaux modèles ?**

[Plus...](#)

Page : 2

### **DIRIGEANT - FISCALITÉ PERSONNELLE**

#### **Une note d'impôt électronique sur Zoomit ?**

[Plus...](#)

Page : 3

### **SOCIÉTÉ - CONSTITUTION**

## **Des engagements pris pour une société en formation**

Celui qui constitue une société peut prendre des engagements en son nom avant sa constitution. Est-ce toujours le cas dans le nouveau droit des sociétés ? Et à la reprise de ces engagements par la société, quel est l'impact comptable et fiscal ?

[Plus...](#)

Page : 4

### **RETIRER UN REVENU DE SA SOCIÉTÉ**

## **Que préférer au niveau fiscal : apport ou prêt d'argent ?**

Contrairement à la SPRL, la SRL qui lui a succédé ne doit plus avoir de capital, donc un apport minimum d'argent ! Reste-t-il alors des raisons fiscales d'apporter encore de l'argent en contrepartie d'actions à la constitution ou ensuite ? Ou ne feriez-vous pas mieux, d'office, de prêter de l'argent à votre SRL ?

[Plus...](#)

Page : 6

### **FISCALITÉ - PARRAINAGE**

## **Parrainer le club de football local sans soucis fiscaux ?**

Dans les médias, on a pu lire voici peu que le fisc allait s'attaquer au parrainage de clubs sportifs. L'occasion de rappeler les règles fiscales en la matière. Avez-vous du souci à vous faire si votre SPRL parraine le club de football local ?

[Plus...](#)

Page : 7

### **ACTIONS - CESSION**

## **Voulez-vous vendre des actions d'une S(P)RL ?**

Vous ne pouvez pas vendre ainsi, à n'importe qui, des actions d'une SPRL dont vous n'êtes pas l'unique actionnaire. Les autres actionnaires peuvent en principe s'opposer à la vente. En est-il aussi ainsi dans la nouvelle SRL et qu'en est-il si vous voulez vendre des actions qui ne sont pas encore complètement libérées ?

[Plus...](#)

Page : 8

### **FISCALITÉ - REVENUS LOCATIFS**

## **Le loyer optimal à retirer de votre SPRL ?**

Un loyer immobilier retiré de votre SPRL a un régime fiscal intéressant tant qu'il n'est pas trop élevé. C'est là qu'intervient le «coefficient de revalorisation». Il a été publié le 19.04.2019 pour l'année de revenus 2019...

[Plus...](#)